



CE des USR

Compte-rendu

28 sept 2017

DECLARATION LIMINAIRE



La délégation CGT à travers la déclaration liminaire ci-jointe, a interpellé les employeurs sur les sujets d'actualité et les préoccupations des salariés..... !!!

Extrait : « Dans les IEG, comme dans d'autres entreprises à régimes spéciaux, les salarié.e.s qui vont se voir appliquer la hausse de la CSG, ne sont pas assujetties aux 2 cotisations faisant l'objet de suppression. Au final, cela se traduit par une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat.

Cela se rajoute aux décisions unilatérales des employeurs :

- transfert de la fiscalisation des frais de déplacement sur les agents dans le cadre de leur activité professionnelle,
- non revalorisation de l'ensemble des primes liées au SNB,
- très faibles taux d'avancements dans les entreprises, etc..

La FNME-CGT revendique :

- - La compensation pour les agents actifs et les inactifs de 1,7 % liée à l'augmentation de la CSG,
- - Une augmentation mensuelle du SNB de 200 € pour tous les agents,
- - Un taux unique d'avancements aux choix de 60 %,
- - Un taux spécifique de 80 % pour les jeunes embauché.es,
- - Un minima pour les salaires comme pour les pensions de 1800 € mensuels.

Les agents attendent une véritable reconnaissance de leur travail au travers d'une amélioration concrète de leur classification et de leur salaire. »

I) **Approbation des PV des séances des :**

29 juin 2017 approuvé à l'unanimité

12 juillet 2017 approuvé à l'unanimité

30 août 2017 approuvé à l'unanimité

II) **Transfert des CPC-R en USR, (pour information)**

Lors du passage du dossier en Délégation Spéciale des 2 CCE de mars 2015 « Impact des projets d'ERDF et de GrDF sur l'organisation des activités mixtes du Service Commun » l'avis de la Délégation Spéciale avait été négatif à l'unanimité.

Les CPC-R assurent le pilotage de l'activité d'acquisition d'index semestriels par les prestataires sous contrat avec Enedis et GrDF. Le transfert des CPC-R résulte de la fin des UCF, de la sortie du Système d'Information historique DISCO mais aussi du déploiement des compteurs communicants. La Direction annonce que le déploiement des compteurs communicants s'opère à la vitesse nominale,

bien que pour Enedis (compteur Linky), le déploiement ayant commencé plus tôt, avance plus vite que pour GrDF (compteur Gazpar).

Afin d'assurer une activité mixte de pilotage du relevé, les Directions proposent de rattacher, durant la période transitoire, les CPC-R aux USR en leur attribuant le rôle d'employeur mais avec une animation métier qui restera conjointe à GrDF et Enedis.

Suite à l'insistance de la délégation CGT pour consulter les représentants du Personnel, les Directions d'Enedis et de GrDF ont accepté que ce dossier passe pour infos puis pour avis en CE des USR.

Les 23 CPC-R n'ayant pas la même organisation, le dossier propose 2 options pour l'organisation en région, laissant le choix d'organisation à ces dernières.

La CGT a obtenu la confirmation que les agents resteraient sur leur site de travail actuel et avec le même management qu'aujourd'hui.

La Direction s'est engagée à ce que les transferts se fassent en équipes constituées, sans aucun changement de lieu de travail, ni d'activité, ni d'organisation du travail (ATT).

Dès 2019, et en fonction des régions, la séparation des activités mixtes des CPC-R devrait se faire progressivement en fonction des fins de contrat des prestataires et à l'accélération du déploiement des compteurs communicants. Cela induira l'intégration progressive de l'activité des CPC-R dans les DR Enedis ou GrDF. Cette étape fera l'objet d'une concertation, en amont, avec les Organisations Syndicales, et sera formalisée par une convention entre salariés et employeurs précisant l'ensemble des modalités de cette mutation.

Dès 2018, les agents des CPC-R se verront proposer ces conventions pour préparer leur sortie de l'activité mixte et pour prendre en compte leur parcours professionnel.

Ces conventions font partie intégrante des dossiers Convergence et EOAI.

La CGT a demandé que l'enveloppe des avancements et ADP soit en augmentation sur 2018, eu égard aux effectifs intégrant les USR.

Les élus CGT resteront vigilants quant au suivi de ce dossier et invite l'ensemble des salariés ayant quelque question que ce soit à se rapprocher de leurs interlocuteurs CGT en proximité.

III) Perspective d'accueil des alternants à la rentrée 2017 (pour avis)

Le dossier « Perspectives d'accueil des alternants à la rentrée 2017 » nous est présenté ce jeudi 28 septembre lors de ce CE des USR. Dossier tardif, puisque la campagne d'alternance est belle et bien finie et que les nouveaux alternants ont déjà intégré nos entreprises.

La CGT note l'absence dans cette présentation du taux des alternants par rapport à l'effectif ; qui légalement est à minima de 5%. La direction se croirait-elle au-dessus des règles ?

Enedis et GRDF sont en accord pour développer l'apprentissage à tous les niveaux de diplômes, or le constat est tout autre puisque les perspectives d'alternance n'affichent des diplômés préparés qu'à partir de BAC +2.

Dans les principaux engagements de GRDF, on constate une contradiction entre la présentation de ce jour avec GRDF qui souhaite, nous citons : « contribuer aux besoins de renouvellement des

compétences » alors que la présentation réalisée en CCE GRDF affiche la cible d'un recrutement des alternants uniquement dans les métiers 'cœurs d'activité' et non les métiers 'd'appui'.

Par ailleurs, les perspectives d'alternance de 2017 sont très en deçà des chiffres de l'année 2016 : lors de la présentation du bilan de l'alternance en 07/2017, 94 alternants étaient présents et 71 ont quitté l'entreprise. Le delta des restants étant donc de 23. Seuls 20 nouveaux alternants prévus pour 2017 ce qui portent un chiffre des alternants en 2017 de 43 ! Moitié moins...

Quelle conclusion en tirer lorsque l'on lit « l'expression des besoins ... des unités est identifiée dans la GPEC » ? Quelle GPEC est donc mise en place pour renouveler les compétences dans les USR en utilisant le passage de témoin ? N'oublions pas que l'âge moyen des USR frôle les 47 ans !

Les prévisions de recrutement d'alternants en 2017 préfigurent-elles une stratégie non explicite et un risque d'appauvrissement des fonctions supports qui, précisons le, œuvrent aux services des 2 filiales Enedis et GRDF ? L'alternance est-elle ou non un levier de renouvellement de compétences dans nos entreprises et une richesse au vu du programme de la Transformation portée par son Directeur M. Matencio ? Le manque d'ambition dans ce domaine ne risque-t-il pas d'obérer les ambitions stratégiques d'Enedis et de GRDF ?

Les membres élus du CE des USR CGT, CFE-CGC et FO portent un avis NEGATIF motivé sur ce dossier pour différentes raisons.

En effet, le dossier « Perspectives d'accueil des alternants à la rentrée 2017 » nous est présenté fin septembre alors que la campagne d'alternance est belle et bien finie et que les nouveaux alternants ont déjà intégré nos entreprises !

Au vu des éléments fournis ce jour, nous constatons une participation minimale des USR à l'atteinte des objectifs des entreprises. Nous serons vigilants, lors de la présentation du bilan.

Nous nous étonnons également qu'aucune mention n'apparaisse concernant l'accueil d'alternants en situation de handicap.

Par ailleurs, alors que les perspectives d'embauche des alternants accueillis sont quasiment nulles, nous réclamons une meilleure reconnaissance et valorisation des tuteurs.

IV) Liste des modifications aux conventions et accords applicables dans les USR (pour info)

Nous invitons les salariés à contacter leurs élus CGT, sur tout ce qui peut concerner l'application d'un accord.



Les membres CGT du CE des USR vous alertent sur les services de santé au travail. Les membres CGT du CE déplorent un nombre grandissant d'interpellations dans les SST de nombreuses régions sur les pratiques menées par les directions. Les membres CGT du CE vous alertent sur cette atteinte grave à l'exercice de la médecine du travail, qui n'a pas d'équivalent dans la branche des IEG à ce jour et vous demandent d'en finir avec l'intimidation des médecins du travail par les employeurs. Les membres CGT du CE réaffirment leur attachement au service de santé au travail et dénoncent les atteintes à l'indépendance des médecins du travail. Les droits des agents en dépendent comme la prévention médicale qui est une composante essentielle de leur santé. Ne faut-il pas prévenir plutôt que guérir ?



Prochain CE, le 26 octobre.

Vos Elu.e.s CGT :

MMN	Kevin BEATSE 06.89.85.62.47	EST	Sylvie DAUBIER
MMN	Olivier BERGERE (secrétaire) 06.61.71.44.73	RAB	Didier CHABARD 06.68.11.39.00
MED	Jacqueline CHARBONNIER 06.18.14.48.78	EST	Pascal CAUCHIN SIMON 06.22.13.38.64
ACL	Sébastien PICARD 06.58.75.32.36	OUEST	Angélique DUVAL 06.66.90.22.36
IDF	Luc André PONS 06.75.19.00.74	SUD OUEST	Patrice HEINISH FOUQUES 06.50.35.13.76
MMN	Alain DELECLUSE 06.73.69.08.96	EST	Jean Louis EBERLE 06.67.19.53.75

Votre Représentante Syndical :

MMN	Maryline PICHON 06.19.10.65.73
-----	--------------------------------